

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18 H 15
--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Taxe sur la consommation finale d'électricité
fixation du coefficient multiplicateur unique (Rap. M. RODRIGUES)
- b) Créations modification du tableau des effectifs
Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- c) Cession par adjudication de deux terrains à bâtir au lieudit
« Les Futies » (Rap. Mme HEURTAUX)
- d) Garanties d'emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations
au profit de la S.A D'HLM –Le Toit Champenois (Rap. Mme GARZA)
- e) Décision modificative n° 2 – exercice 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
- f) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)

3-AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques (Rap. Mme LOYAUX)

4 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Opération Urbaine d'Hyper-Centre Extension du périmètre (Rap. M. FROMM)
- b) Proposition de classement du Château Perrier au titre
des monuments historiques (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Convention cadre de développement culturel entre le Ministère
de la culture et de la communication et la Ville d'Epervay (Rap. M. MARECHAL)
- d) Association « LE SALMANAZAR » Convention de mise à
Disposition des locaux, matériel et personnel par la Ville d'Epervay (Rap. M.MARECHAL)
- e) Convention de partenariat pour les séances
cinématographiques « Connaissance du monde » (Rap. M. MARECHAL)
- f) Chargée de mission ville d'art et d'histoire
demande de subvention (Rap. Mme LEGRAS)
- g) Programme d'animation des centres sociaux et culturels d'Epervay :
prestation de professionnels du spectacle - Demande de subvention (Rap. M. MARECHAL)
- h) Demandes de subvention pour la construction de la Maison de
la Vie Associative (Rap. M. MARECHAL)

5 -CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Convention maîtrise d'ouvrage unique rue des closets (Rap. M. SCHMIT)
- b) Cimetière Nord Rétrocession de concession JULLIEN (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Participation au réseau de surveillance biologique du Territoire Champagne-Ardenne convention (Rap. M. SCHMIT)
- d) Application de pénalités de retard relatives à l'acquisition de matériels pour le service Espaces Verts (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Projet d'effacement de réseaux 2012/suite (Rap. M. le Maire)
- f) Projet du futur éco-quartier Beausoleil convention de partenariat avec l'Institut National de Recherche Archéologique Préventives (INRAP) (Rap. Mme LEGRAS)
- g) Convention de partenariat avec GrDF – Quartier Bernon (Rap. M. le Maire)
- h) Convention maîtrise d'ouvrage unique bassins coteau viticole Beausoleil (Rap. M. SCHMIT)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

7 – Remplacement d'un conseiller municipal à la commission Affaires Sociales et Education (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4040

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4041

**2a-TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE FIXATION
DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu les articles 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 03 Août 2012 actualisant pour 2013 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Vu la délibération du 19 septembre 2011, fixant le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité,

Considérant l'actualisation à appliquer au coefficient multiplicateur de 8,12 appliqué en 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité applicable aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Epernay est fixé à limite supérieure autorisée, soit 8,28 pour l'année 2013.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 5 contre : MM. LEFEVRE, THEVENIN, LAADAM, Mmes GILLE, ROTHMANN – 1 abstention : M DE LILLO)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHSET, représentée par Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4042

**2b-CREATIONS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 septembre 2012,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte la réforme statutaire des catégories B et plus particulièrement la création du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- DECIDE la prise en compte dans le tableau des effectifs du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Article 2.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit

Filière : Administrative
Cadre d'emplois : Rédacteurs
Grade : Rédacteur (grade au 1^{er} août 2012)
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 19

Grade : Rédacteur (grade au 1^{er} août 2012) à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : Rédacteur principal de 2^o classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 8

Grade : Rédacteur principal de 1^o classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 13

Article 3.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEBVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4043

2c-CESSION PAR ADJUDICATION DE DEUX TERRAINS A BÂTIR AU LIEUDIT « LES FUTIES »

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 septembre 2012,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques, service du Domaine,

Vu le projet du cahier des charges,

Considérant les demandes de terrains à bâtir,

Considérant l'intérêt de la Ville de vendre les parcelles dont elle est propriétaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en vente par adjudication volontaire les deux terrains à bâtir situés Chemin des Futies, d'une contenance de 715 m² chacun, cadastrés section BM n° 812, 814, 817, 816, et 819, conformément au cahier des charges ci-annexé, avec une mise à prix de 170 €, TVA sur marge incluse.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le cahier des charges et les actes de vente liés à l'adjudication, ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 024/70/7BA/720 IMMO du budget et les dépenses seront imputées sur le compte 7 BA/720/21/2138.IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4044

**2d1-GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A d'HLM LE TOIT
CHAMPENOIS D'UN MONTANT DE 60 000 €**

RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 septembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réaliser des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er}

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 60 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI Foncier est destiné à financer la construction neuve de 5 logements collectifs à Epernay – Quartier Bernon – square Saint Saëns.

Article 2

Les caractéristiques du prêt PLAI foncier, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Montant maximum : 60 000 €

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - - **20 pdb**

Les mentions suivantes sont ensuite à compléter selon le type de prêt :

Si prêt à double révisabilité (choisir la mention suivant le type de révisabilité)

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJIBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4045

2d2- GARANTIES D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A d'HLM LE TOIT CHAMPENOIS D'UN MONTANT DE 480 000 €

RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA

LE CONSEIL,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 septembre 2012,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er}

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 480 000 € que la S.A d' HLM - Le Toit Champenois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI est destiné à financer la construction neuve de 5 logements collectifs à Épernay – Quartier Bernon – square Saint Saëns.

Article 2

Les caractéristiques du prêt PLAI, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Montant maximum : 480 000 €

Durée : 40 ans

Durée du préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - - **20 pdb**

Les mentions suivantes sont ensuite à compléter selon le type de prêt :

Si prêt à double révisabilité (choisir la mention suivant le type de révisabilité)

Double révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A d' HLM - le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignation, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A d' HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A d'H.L.M Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LÉGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4046

2e-DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2012 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

**Ajustement des crédits – Suppression projet plateforme emploi formation -
Valorisation du personnel mis à disposition des associations sportives –
Ventilation des programmes voirie dans le cadre de l'opération de
Rénovation Urbaine.**

- + 2 500,00 euros du **chapitre 74** compte **R** HFG840/524/74718/CULT (autres participations)
- + 2 500,00 euros du **chapitre 74** compte **R** MPTGENERAUX/524/74718/CULT (autres participations)
- + 8 000,00 euros du **chapitre 74** compte **R** CME253/321/74718/MEDI (autres participations)
- + 13 500,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VAU837/820/74718/CULT (autres participations)
- + 1 000,00 euros du **chapitre 74** compte **R** 7EV707/823/74718/CULT (autres participations)
- + 27 500,00 euros du **chapitre 65** compte **D** CAC313/313/6574/CULT (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 7 900,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 7 900,00 euros du **chapitre 68** compte **D** DAJ504/01/6815/FINA (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)

- + 17 600,00 euros du **chapitre 70** compte **R** OCO001/023/70688/COMM (autres prestations de services)
- + 17 600,00 euros du **chapitre 67** compte **D** OCO001/023/673/COMM (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 114 900,00 euros du **chapitre 013** compte **R** SDS725/40/6419/SPOR (remboursements sur rémunérations du personnel)
- + 114 900,00 euros du **chapitre 65** compte **D** SDS725/40/6574/SPOR (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 40 950,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VHA825/70/1311/ORUB (subventions d'équipement transférables Etat)
- + 40 950,00 euros du **chapitre 13** compte **D** VHA825/70/1311/ORUB (subventions d'équipement transférables Etat)
- - 6 282 000,00 euros du **chapitre 024** compte **R** VAU838/824/024/FINA (produits des cessions d'immobilisations)
- - 6 282 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VAU828/824/238/FINA (avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles)
- - 35 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- + 35 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2128/ORUB (autres agencements et aménagements de terrains)
- - 124 900,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- + 43 200,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2128/ORUB (autres agencements et aménagements de terrains)
- + 81 700,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2152/ORUB (installations de voirie)
- + 24 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7AU731/810/2182/AUTO (matériel de transport)
- - 19 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/251/2041641/FINA (subventions d'équipement versées à caractère industriel et commercial –biens mobiliers)
- + 5 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** 7AU731/810/1311/AUTO (subventions d'équipements transférables Etat)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Ajustement des crédits suite transfert de l'acquisition d'un véhicule sur le budget Ville.

- - 24 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2182/AUTO (matériel de transport)
- - 5 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** 2CC232/251/1311/AUTO (subventions équipement Etat)
- - 19 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FISUBBUD/251/1314/FINA (subventions d'équipement Communes)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4047

2f-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012 et de la commission Affaires Sociales et Education du 12 septembre 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrites d'Epernay

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC)	1 824,49 €
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°14 (4ème acompte)	
Animations Epernay, Complément Jeu concours Tour de France	22,85 €
Animations Epernay, Semaine du goût (1 ^{er} versement)	235 €
Animations Epernay, Fêtes 12 (1 ^{er} versement)	760 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 - (2ème acompte)	
Communication Ouverture 14 juillet	56,64 €
Développement du Site Internet	750 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°14 (4 ^{ème} acompte)	2 785,24 €
Animations Epernay, Complément Jeu concours Tour de France	73,95 €
Animations Epernay, Semaine du goût (1 ^{er} versement)	282 €
Animations Epernay, Fées 12 (1 ^{er} versement)	1 300€
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
 Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 - (2 ^{ème} acompte)	
Communication Ouverture 14 juillet	79,29 €
Développement du Site Internet	1 050 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	
 Participation au Fées de Noël (hors dispositif FISAC) 1 ^{er} acompte.	 45 000 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMATIO	
 <u>Amicale de l'Afrique Noire</u>	 700 €
- Participation à l'organisation de la fête annuelle Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CVIL Action	
 <u>Collectif Interculturel d'Associations de Migrants (C.I.A.M)</u>	 1000 €
• Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI	
 <u>Le MARS</u>	 1000 €
• Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI	
 <u>CIDFF</u>	 1000 €
• Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI	
 <u>Boxing Club d'Epernay</u>	 2 000 €
- Participation à l'organisation de la défense du titre européen de Jean-Michel Hamilcaro, le 20 octobre 2012 au Hall des Sports Pierre Gaspard Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
 <u>Union Nationale des Sports Scolaires</u>	 2 500 €
- Soutien au sport scolaire Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
 <u>Sport Médico Aventures</u>	 750 €
- Participation à l'organisation du 12 ^{ème} raid Epernay Champagne	

les 25 et 26 août 2012

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

<u>Boxing Club d'Epernay</u>	13 000 €
- Participation à l'organisation de la défense du titre européen de Jean-Michel Hamilcaro, le 20 octobre 2012 au Hall des Sports Pierre Gaspard Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	8 000 €
Compensation de la location du Hall des Sports Pierre Gaspard (manifestation du 20 octobre 2012) Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBLOC	5 000 €
<u>Champagne Châlons Reims Basket</u>	1 500 €
- Participation à organisation d'un match de gala professionnel le 7 septembre 2012 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4048

3a- REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212-8 du Code de l'éducation,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 12 septembre 2012,

Considérant que les communes de résidence participent aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, situées sur une commune extérieure et accueillant des enfants domiciliés sur leur territoire.

Considérant que cette participation est obligatoirement due lorsqu'une dérogation est accordée pour des contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, des regroupements de fratrie, des raisons médicales ou encore pour un accueil dans une classe spécialisée (C.L.I.S. – Classe d'Intégration Scolaire).

Considérant que le calcul de cette contribution tient compte du nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil, du coût moyen par élève, calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré en référence au compte administratif 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2011-2012 à :

2 003 euros pour un élève scolarisé en maternelle,

796 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7474-20-201 et 7475-20-201 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4049

4a-OPERATION URBAINE D'HYPER – CENTRE EXTENSION DU PERIMETRE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2010, portant sur la convention multipartenariale dans le cadre d'une Opération Urbaine d'Hyper-centre à Epernay,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant que la Ville est engagée depuis le 17 janvier 2002 aux côtés de l'Etat dans une opération urbaine d'hyper-centre selon un périmètre arrêté,

Considérant que de nombreux commerçants situés en centre-ville ne sont pas intégrés dans ce dispositif,

Considérant la nécessité de dynamiser le dispositif tout en gardant une cohérence dans la définition du périmètre d'intervention,

Considérant l'opportunité d'étendre le périmètre,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'extension du périmètre de l'Opération Urbaine d'Hyper-centre aux rues du Docteur Verron, Flodoard, du Général Leclerc, du Capitaine Deullin, Saint-Rémy, du Professeur Langevin et Simone-Caillet.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4050

4b-PROPOSITION DE CLASSEMENT DU CHATEAU PERRIER AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 4 en date du 26 juin 2012, portant inscription du Château Perrier au titre des monuments historiques,

Vu la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles par décision de la commission régionale du patrimoine et de sites, de solliciter le classement du Château Perrier, propriété de la Ville d'Epernay, au titre des monuments historiques,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant la valorisation patrimoniale attachée au classement du Château Perrier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de classement du Château Perrier émise par la Direction Régionales des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne, consécutive à la décision de la commission régionale du patrimoine et des sites.

EMET un avis favorable au classement du Château Perrier au titre des monuments historiques.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4051

4c-CONVENTION-CADRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant que la Ville a fait de la culture un axe fort de son projet de développement,

Considérant que l'Etat, représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne (DRAC), a proposé, dans une démarche d'accompagnement du projet de développement culturel de la Ville, la conclusion d'une convention-cadre fixant les objectifs partagés relatifs à une stratégie culturelle commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec l'Etat, représenté par le Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC -,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le ministère de la Culture et de la Communication – DRAC - et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4052

4d-ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL PAR LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant les missions de l'association « Le Salmanazar »,

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens conclue avec cette association arrive à échéance le 14 octobre prochain,

Considérant que la Ville, depuis plusieurs années, soutient ses missions par un partenariat,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention réglant les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec l'association
« Le Salmanazar »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association
« Le Salmanazar » et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFÈVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4053

4e- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES SEANCES CINEMATOGRAPHIQUES « CONNAISSANCE DU MONDE »

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2012,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Vu le projet de partenariat pour les séances cinématographiques « Connaissance du Monde », entre la ville d'Epernay, le cinéma « Le Palace » et la Société TERRE DES MONDES.

Considérant que dans le cadre du développement de l'activité culturelle et cinématographique sparnacienne une programmation de séances « connaissance du monde » est organisée,

Considérant que la Ville souhaite participer à cette programmation en relayant les informations relatives aux séances sur les différents supports de communication dont elle dispose,

Considérant qu'elle souhaite également participer financièrement à cette opération en attribuant au Palace en supplément de la rémunération visée par la société Terre des Mondes, un forfait de 200,20 € par projection,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de ce partenariat au sein d'une convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6228/30/CAC267 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4054

4f-CHARGÉE DE MISSION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2012,

Vu la délibération n°11-3386, en date du 11 décembre 2011, approuvant le recrutement d'une chargée de mission pour mener à bien le dossier de candidature au Label Ville d'Art et d'Histoire dont le salaire annuel est estimé à 27 100 €,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant que le recrutement d'une chargée de mission chargée d'établir le dossier de candidature au label « Ville d'Art et d'Histoire » est subventionnable par l'Etat,

Considérant qu'il convient de mobiliser l'aide du ministère de la Culture et de la Communication - Direction des Affaires Culturelles Champagne Ardenne - pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention mobilisable et à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte VAU837/820/74718/CULT du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4055

4g-PROGRAMME D'ANIMATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS D'EPERNAY : DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2012,

Vu le programme d'animations des Centres Sociaux et Culturels de la Maison Pour Tous et de la Ferme de l'Hôpital, prévu pour l'année 2012,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant que dans le cadre de l'activité des centres sociaux, un programme d'animations est réalisé en faisant appel à des intervenants professionnels,

Considérant que cette opération est subventionnable par l'Etat à hauteur de 5 000 €,

Considérant qu'il convient de mobiliser l'aide du ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles Champagne-Ardenne (DRAC) – pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'animations dans les centres sociaux et culturels municipaux à hauteur de 66 328 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du ministère de la Culture et de la Communication - DRAC - et à signer tout document relatif à cette demande,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes MPTGENERAU/254/74718/CULT et HFG840/524/74718/CULT du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4056

4h-DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 11 septembre 2012,

Considérant le projet de construction d'une nouvelle maison de Ville Associative Passive,

Considérant que l'Etat, au titre du FEDER, finance les investissements relatifs à la Haute Qualité Environnementale,

Considérant que la Région Champagne Ardenne et le département de la Marne subventionneront également au titre du contrat territorial,

Considérant la nécessité de solliciter un accompagnement financier pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel de la Maison de la Vie Associative, conformément aux éléments suivants :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Opération	Coût estimatif	Partenaires	Subvention sollicitée
Construction d'une Maison de la Vie Associative	7 946 376,41	Région/Contrat de Pays	1 058 322,05
		Conseil Général	1 579 305,90
<i>Dont dispositifs spécifiquement liés au traitement de la qualité environnementale</i>	<i>1 000 000</i>	Ville d'Epernay	5 876 675,65
	920 400	Etat – FEDER	500 000
Honoraires	147 527,19		
Frais annexes			
TOTAL € HT	9 014 303,60	TOTAL €	9 014 303,60

SOLLICITE de l'Etat, l'attribution d'une subvention, sur les investissements de la nouvelle structure et ce, au titre du programme européen FEDER 2007-2013 (axe 3 mesure 1 action 3 – développer la HQE dans les bâtiments publics et les entreprises), conforme au plan de financement adopté ;

SOLLICITE de la Région Champagne-Ardenne l'attribution d'une subvention au titre du contrat territorial, conforme au plan de financement adopté ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Marne l'attribution d'une subvention, conforme au plan de financement adopté.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget 10F252/33/1311/MDAS, 10F252/33/1312/MDAS et 10F252/33/1313/MDAS.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4057

5a-CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE RUE DES CLOSETS

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'article 8 chapitre III titre II du code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 17 septembre 2012,

Considérant que la Ville d'Eprenay va mener la reconstruction de l'ensemble de la voirie de la rue des Closets à Eprenay dans le cadre de son programme de travaux 2012 et 2013,

Considérant que la CCEPC qui intervient en coordination renouvellera, à cette occasion, les infrastructures Eau et Assainissement de cette rue,

Considérant que dans le cadre d'une étude sur l'hydraulique des bassins versants viticoles réalisée en 2011 et 2012, l'agrandissement des bassins d'orage existants dits des Closets et des Fonderies ainsi que la création d'un nouvel équipement au lieu-dit la voie Didon sont envisagés,

Considérant que la vidange de ces bassins, durant et après les orages, nécessite une évacuation à débit régulé et décanté directement vers le milieu récepteur,

Considérant qu'il s'agit de créer un réseau unitaire neuf ne reprenant que les branchements particuliers à la charge de la CCEPC et de réutiliser le réseau unitaire existant en réseau eaux pluviales strict dédié à la vidange des bassins d'orage et aux avaloirs, à la charge de la Ville,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux et d'optimiser les moyens autant techniques que financiers ou humains, la commune d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ont décidé de recourir à une convention de maîtrise d'ouvrage unique, conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, désignant la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage unique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maitrise d'ouvrage unique désignant la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maitrise d'ouvrage unique ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7 EV706/822/2152/VOIR/RUECLOSETS au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaients absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4058

5b-CIMETIERE NORD RETROCESSION DE CONCESSION JULLIEN Sylvain

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2003 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 03-1184, en date du 3 novembre 2003, accordant à Monsieur Sylvain JULLIEN une concession trentenaire au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières, et ses modificatifs en date du 4 août 2010 et 19 avril 2011,

Vu la demande présentée le 19 juin 2012 par Monsieur Sylvain JULLIEN, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession trentenaire, au cimetière Nord, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 septembre 2012,

Considérant que le Concessionnaire n'a plus l'utilité de ladite concession funéraire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Sylvain JULLIEN la rétrocession de sa concession trentenaire,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession trentenaire, acquise au tarif 2003, déduction faite du tiers versé au CCAS et de la période de jouissance de 103 mois, soit la somme de 178.95 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4059

5c-PARTICIPATION AU RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE CHAMPAGNE-ARDENNE CONVENTION

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'axe 5 du plan Ecophyto 2018,

Vu les modalités d'organisation du Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 13 septembre 2012,

Considérant que le plan écophyto 2018 comprend un axe destiné à renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables des pesticides.

Considérant la mise en œuvre d'un réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal.

Considérant que la Ville d'Epernay a un intérêt à participer au Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite d'adhésion au Réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal de la Région Champagne-Ardenne,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget 7EV707 823 7478 VERT.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4060

5d-APPLICATION DE PENALITES DE RETARD RELATIVES A L'ACQUISITION DE MATERIELS POUR LE SERVICE ESPACES VERTS

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°12-3920, relative à l'acquisition de matériels pour le service espaces verts,

Vu les marchés à procédure adaptée n°12-3920/4 et 12-3920/5

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 13 septembre 2012,

Considérant que la Ville a conclu un marché pour l'acquisition de matériel d'espaces verts,

Considérant qu'aux termes de l'article 6 du CCTP, le titulaire encourt une pénalité de retard de 100 € par jour en cas de retard de livraison du matériel par rapport au délai imparti,

Considérant qu'en application de ces dispositions l'entreprise SAS RAVILLON Robert, titulaire des lots n°s 4 (1 745 € HT) et n° 5 (4 480 € HT) est redevable de la somme de 1 200 € par lot,

Considérant que les pénalités de retard sont surévaluées par rapport au montant du marché,

Considérant la nécessité de limiter les pénalités de retard à 20 % du montant HT du marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de limiter les pénalités de retard à 20 % du montant HT du marché,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget 7EV707 823 7711
VERT.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

ric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFÈVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4061

5e-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2012 / Suite

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 septembre 2012,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2012, les réseaux aériens E.R.D.F.-ORANGE et Éclairage Public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux aériens du quai de La Villa (section rue Marx Dormoy/salle polyvalente),

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux E.R.D.F., ORANGE et Éclairage Public sur la voie retenue au programme de réfection de voirie 2012,

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux E.R.D.F et ORANGE (hors câblage) appartient au S.I.E.M., et que celle concernant l'éclairage public appartient à la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le S.I.E.M., et ORANGE,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7 EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4062

5f-PROJET DU FUTUR ECO-QUARTIER BEAUSOLEIL CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE PREVENTICES (INRAP)

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/242 du 6 juin 2012 portant prescription d'un diagnostic archéologique,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 septembre 2012,

Considérant le projet d'aménagement du futur éco-quartier Beausoleil à Epernay,

Considérant que le Préfet de Région a attribué la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives),

Considérant la nécessité de conclure une convention réglant les modalités du diagnostic,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec l'INRAP,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer la convention avec l'INRAP et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFÈVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Étaient absents : M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR

Délibération n° 12-4063

5g-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GRDF QUARTIER BERNON

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003,

Considérant que la Ville d'Epernay est engagée avec ses partenaires dans une démarche de renouvellement urbain du quartier Bernon,

Considérant que ce programme comprend des opérations d'aménagement urbain, de réhabilitation, de démolition et de construction de logements et cellules commerciales,

Considérant que les travaux nécessitent l'intervention de GrDF sur les réseaux de gaz,

Considérant que, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Bernon, GrDF procède à une analyse globale du coût et du financement des travaux à mener sur le réseau de gaz naturel,

Considérant que le seuil de rentabilité est atteint, le concessionnaire réalise à ses frais l'intégralité des travaux rendus nécessaires par le programme de renouvellement urbain du quartier Bernon,

Considérant le soutien que peut apporter GrDF en termes d'accompagnement social, d'économie d'énergie et de mobilisation de ses partenaires pour favoriser la concrétisation de projets sur le quartier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à signer la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4064

5h-CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE BASSINS COTEAU VITICOLE BEAUSOLEIL

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'article 8 chapitre III titre II du code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 13 septembre 2012,

Considérant que la problématique liée à l'hydraulique et, plus particulièrement la gestion des eaux pluviales, sont au cœur du projet de réhabilitation du quartier Beausoleil d'Epernay.

Considérant que ce quartier, ainsi que la zone d'activités Terres Rouges le jouxtant plus en amont, sont exposés aux ruissellements liés à des épisodes pluviaux significatifs en provenance des bassins versants viticoles qui les surplombent.

Considérant qu'une étude liée à l'hydraulique des coteaux a été réalisée par la Ville d'Epernay, dans le but notamment de permettre la reconstruction du quartier Beausoleil et de protéger la zone Terres Rouges,

Considérant que cette étude, qui doit faire l'objet d'une validation réglementaire (dossier Loi sur l'Eau soumis à autorisation) envisage la création de deux ouvrages de prétraitement/stockage/infiltration sur les parcelles cadastrées AZ 26, 165 et 210 pour le premier et sur la parcelle cadastrée AY 102 pour le second.

Considérant que ce projet intègre le reprofilage du chemin de Beausoleil afin d'acheminer les eaux pluviales vers ces ouvrages.

Considérant que pour assurer une meilleure cohérence des travaux, la Ville d'Epernay et la Communauté de communes ont souhaité conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Ville d'Epernay comme maître d'ouvrage unique.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Commune d'Epernay comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte VHA826 830 13151 DURA BEAUSOLEIL au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4065

6-COMPTÉ RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

- 1°) Le 15 juin 2012, de conclure un marché pour l'aménagement de locaux pour le Secours Catholique avec les entreprises suivantes :
 - lot n° 1 : BEC CONSTRUCTION - maçonnerie –et ce, moyennant la somme de 14 469,27 € T.T.C.
 - lot n° 2 : PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE – électricité – et ce, moyennant la somme de 5 745,48 € T.T.C.
 - lot n° 3 : CHRISTIAN BOUCHER – plomberie – et ce, moyennant la somme de 3 204,71 € T.T.C.
 - lot n° 4 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS – peinture – et ce, moyennant la somme de 8 691,87 € T.T.C.
 - lot n° 5 : MELODA S.A. – menuiserie – et ce, moyennant la somme de 12 535,16 € T.T.C.
- 2°) Le 18 juin 2012, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » du 23 juin au 31 août 2012 de confier à :
 - l'association « Tango Similaire » l'organisation d'un concert avec « Santos Chillemi Trio », le 19 juillet 2012 à 20 H 00, dans les jardins de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 1724 € T.T.C.
 - la S.A.R.L « F2F MUSIC artistes en scène » l'organisation d'un spectacle musical avec « Blankass », le 5 juillet 2012 à 20 H 00, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 7 704 € T.T.C.
- 3°) Le 26 juin 2012, de conclure un marché pour la construction d'une Maison de la Vie Associative avec la société BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 9 503 866,19 € T.T.C.
- 4°) Le 26 juin 2012, de conclure un marché pour la fourniture de denrées alimentaires destinées à la Cuisine Centrale avec l'entreprise suivante :
 - lot n° 2 : « Viandes fraîches » SOCOPA VIANDES, et ce, moyennant la somme de 30 000 € T.T.C maximum par an.
 - lot n° 8 : « Viandes fraîches cuites sous vide » SOCOPA VIANDES, et ce, moyennant la somme de 40 000 € T.T.C maximum par an.

- 5°) Le 26 juin 2012, de passer, suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, l'avenant n° 9 au marché d'exploitation des installations de chauffage pour un montant de 350 290,69 € T.T.C. Cet avenant prolonge le contrat initial de 10 mois.
- 6°) Le 26 juin 2012, de conclure un marché pour des réfections de voirie avec les entreprises suivantes :
- lot n° 1 : COLAS EST – Réfection de chaussées, de trottoirs et de parkings – rue d'Ile de France et rue d'Anjou – et ce, moyennant la somme de 576 108,49 € T.T.C.
 - lot n° 2 : COLAS EST – Réfection de chaussées, de trottoirs et parkings – rue de Flandre Dunkerque – et ce, moyennant la somme de 162 517,57 € T.T.C
 - lot n° 4 : D.R.T.P – Réaménagement des réseaux d'éclairage public – et ce, moyennant la somme de 64 387,86 € T.T.C.
- 7°) Le 26 juin 2012, de conclure un marché pour le transfert et la valorisation de biodéchets et déchets verts avec la société AUREADE, et ce, moyennant la somme de 54 418 € T.T.C, par an, pour une quantité de déchets de 550 tonnes minimum à 800 tonnes maximum par an.
- 8°) Le 27 juin 2012, dans le cadre de l'exposition photographique « Balade dans la campagne champenoise », du 21 août au 29 septembre 2012, à la médiathèque Daniel-Rondeau, d'emprunter 22 œuvres photographiques, d'une valeur de 460 euros, et ce, à titre gracieux.
- 9°) Le 27 juin 2012, dans le cadre de l'exposition « A la découverte du papier » du 9 au 27 octobre 2012, à la médiathèque Daniel-Rondeau d'emprunter des œuvres à Galiléo Production, d'une valeur de 6000 euros, du 5 au 29 octobre 2012, et ce, moyennant la somme de 1293,69 euros.
- 10°) Le 28 juin 2012, de conclure un marché pour l'organisation d'une campagne de relations presse concernant les Habits de Lumières 2012 avec l'agence VERBATIM, la durée prévisionnelle d'exécution des prestations étant de 10 mois, et ce, moyennant la somme de 14 950 € T.T.C.
- 11°) Le 29 juin 2012, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels Espaces Verts avec reprise des matériels usagés avec les entreprises suivantes :
- lot n°1 : ROCHA S.A « Acquisition de deux souffleurs thermiques » et ce, moyennant la somme de 1 132 € T.T.C, et reprise de 2 souffleurs ECHO DE 2001 ET 2004, pour la somme de 132 € nets.
 - lot n°2 : COLLARD et Fils « Acquisition de deux tondeuses autotractées », et ce, moyennant la somme de 3 362,42 € T.T.C, et reprise de 2 tondeuses KUBOTA de 2008, pour la somme de 4 € nets.
 - lot n°3 : ROCHA S.A « Acquisition d'une tondeuse autotractée » et ce, moyennant la somme de 2 137 € T.T.C, et reprise d'une tondeuse KUBOTA de 2007, pour la somme de 67 € nets.
 - lot n°4 : SAS RAVILLON ROBERT « Acquisition d'un taille-haie électroportatif » et ce, moyennant la somme de 2 087,02 € T.T.C, et reprise d'un taille-haie ECHO de 2001, pour la somme de 349 € nets.
 - lot n°5 : SAS RAVILLON ROBERT « Acquisition de deux souffleurs à dos électroportatifs » et ce, moyennant la somme de 5 358,08 € T.T.C, et reprise d'un souffleur ECHO de 2005, pour la somme de 896 € nets.
 - lot n°6 : MATERIELS CHAMPENOIS « Acquisition d'une motobineuse » et ce, moyennant la somme de 572,28 € T.T.C, et reprise d'une motobineuse HONDA de 1999, pour la somme de 120 € nets.

- lot n° 8 : ROCHA S.A « Acquisition d'une tondeuse frontale » et ce, moyennant la somme de 27 802 € T.T.C, et reprise d'une tondeuse John Deere de 2005, pour la somme de 3 000 € nets.
- 12°) Le 2 juillet 2012, de conclure un marché pour la réalisation d'une mission d'ingénierie concernant les installations thermiques du musée d'Eprenay avec le bureau d'études VARLET INGENIERIE, et ce, moyennant la somme de 6 649,76 € T.T.C.
- 13°) Le 3 juillet 2012, de confier aux Francas la mise en place d'une formation des animateurs des accueils collectifs de mineurs, le 6 juillet 2012 de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30, et ce, pour un montant de 1 021 €.
- 14°) Le 3 juillet 2012, dans le cadre d'un séjour Ados à Noirmoutier du 28 juillet au 4 août 2012, de confier à :
-M. GOIMARD, directeur de l'école de voile, la mise en place d'une séance de planche à voile le 30 juillet 2012, de 14 H 30 à 16 H 30, et une séance de char à voile le 31 juillet 2012, de 9 H 30 à 11 H 30, et ce, moyennant la somme de 376,35 €.
- 15°) Le 3 juillet 2012, dans le cadre du séjour Ados à Noirmoutier du 28 juillet au 4 août 2012, d'accepter que l'Office des Sports Eprenay Pays de Champagne mette à disposition un véhicule 9 places, du 27 juillet au 4 août 2012, et ce, moyennant la somme de 30 € par jour et 0,20 € par kilomètre au-delà de 150 km.
- 16°) Le 3 juillet 2012, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances » du 9 juillet au 17 août 2012, d'accepter que l'Office des Sports Eprenay Pays de Champagne mette à disposition un véhicule 9 places, du 9 au 13 juillet 2012, et ce, moyennant la somme de 30 € par jour et 0,20 € par kilomètre au-delà de 150 km.
- 17°) Le 5 juillet 2012, de signer avec le SDIS de la Marne une convention, réglant les droits et obligations des parties, dans le cadre des dispositifs de secours mis en place pour le départ de la 6^{ème} étape du Tour de France, à Eprenay le 6 juillet 2012, et ce, moyennant la somme de 100,80 €.
- 18°) Le 9 juillet 2012, de conclure un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et pour la passation du marché d'exploitation des installations thermiques de ces bâtiments avec le groupement H3C Energies/ ERNST & YOUNG et Associés/ Cabinet LEFEVRE PELLETIER et Associés, et ce, pour un montant global compris entre 40 000 € T.T.C. minimum et 200 000 € T.T.C. maximum pour une durée maximale du marché de 3 ans.
- 19°) Le 9 juillet 2012, dans le cadre de l'accueil de loisirs d'été 2012 de la Maison Pour Tous, de confier à l'auto-entreprise « WILLY MAGIE », un spectacle de magie, à 14 H 30 le 10 juillet 2012, au gymnase Beethoven, et ce, moyennant la somme 200 €.
- 20°) Le 9 juillet, 6 août, 4 septembre 2012, d'accepter les indemnités de :
-4 379,60 €, suite au sinistre du 22 mars 2009 (vol aux services techniques).
-385,11 €, correspondant à la remise en état de la porte du parking des Arcades, endommagée au cours d'une mauvaise manœuvre d'un usager avec son véhicule le 30 avril 2012.
-107,05 €, correspondant à l'indemnisation requise par le Procureur de la République pour chaque mis en cause suite à la dégradation de la clôture du skate park par deux mineurs, le 4 avril 2012.
-23,36 €, correspondant à 50 % de la réparation du montant de la facture de réparation pour le sinistre automobile du 20 décembre 2011.

- 21°) Le 11 juillet 2012, d'instituer une régie d'avance pour l'organisation d'un séjour de vacances du 4 au 11 août 2012 par la Maison Pour Tous.
- 22°) Le 13 juillet 2012, dans le cadre des loisirs en famille été 2012, de confier à l'auto-entreprise ATELIER 14, les animations en atelier céramique les 24 juillet et 21 août 2012 de 9 H 30 à 12 H 00, à la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 15 euros de l'heure.
- 23°) Le 13 juillet 2012, dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement des vacances d'été 2012, de confier à l'auto-entreprise ATELIER 14, les animations en atelier céramique du 16 juillet au 24 août 2012, à la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 15 euros de l'heure.
- 24°) Le 16 juillet 2012, de passer un avenant n° 8 au marché de service d'exploitation de la chaufferie du Mont Bernon avec le groupement DALKIA/COGESTAR 2, cet avenant représentant une moins-value estimée à 126 872,28 € H.T.
- 25°) Le 16 juillet 2012, de passer un avenant n° 1 au lot n° 6 du marché relatif à l'acquisition de livres non scolaires, documents sonores non musicaux, CD et DVD pour les médiathèques d'Épernay avec la société COLACO. Cette plus-value de 1000 €, correspond à une augmentation de 16,67 % du montant maximum initial.
- 26°) Le 17 juillet 2012, de consentir à M. et Mme GERARD une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type III, 2, rue d'Anjou, du 19 juillet 2012 au 31 juillet 2013, moyennant la somme de 360 € par mois.
- 27°) Le 17 juillet 2012, de mettre à la disposition de l'Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés de la Marne, (AEFTI) des locaux situés 148, rue des Jancelins. Cette convention est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle d'occupation fixée à 24 € le m² payable par trimestre, soit un montant de 1 197,60 €. Celle-ci sera renouvelable pour une durée d'un an par tacite reconduction, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2014.
- 28°) le 19 juillet 2012, de consentir à M. et Mme ROUILLON une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type IV, 11, rue des Huguenots, du 20 juillet 2012 au 19 juillet 2013, moyennant la somme de 500 € par mois.
- 29°) Le 20 juillet 2012, de conclure un marché pour la définition d'un projet d'aménagement et de réglementation d'un lotissement situé « Chemin du Platet » avec l'agence MANIERE-MAZOCKY ARCHITECTURE, et ce, moyennant la somme de 11 804,52 € T.T.C.
- 30°) Le 20 juillet 2012, de conclure un marché pour la fourniture de gaz naturel dans divers bâtiments communaux avec la société ANTARGAZ, et ce, moyennant la somme de 41 529,73 € T.T.C.
- 31°) Le 20 juillet 2012, de conclure un marché pour le réaménagement du sous-sol du Palais des Fêtes pour le service Fêtes et Cérémonies avec les entreprises suivantes :
- Lot n°1 : BEC CONSTRUCTION « Démolition – Maçonnerie » et ce, moyennant la somme de 35 786,40 € T.T.C.
 - Lot n°2 : E.I MORLET JÉRÔME “ Plomberie – Chauffage ” et ce, moyennant la somme de 10 351,38 € T.T.C.
 - Lot n °3 : MELODA S.A « Menuiseries intérieures » et ce, moyennant la somme de 16 163,45 € T.T.C.
 - Lot n° 4 : BARCAIONI S.A « Electricité » et ce, moyennant la somme de 1970,11 € T.T.C.
- 32°) Le 20 juillet 2012, de conclure un marché pour la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Jancelins avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Société Nouvelle SERIP « Réfection de la chaufferie et de la sous-station » et ce, moyennant la somme de 42 194,88 € T.T.C.

- Lot n° 2 : R'ELEC « Création et raccordement d'une armoire électrique » et ce, moyennant la somme de 17 545,32 € T.T.C.

- Lot n° 3 : COFELY « Désembouage de l'installation » et ce, moyennant la somme de 1 093,31 € T.T.C.

- Lot n° 4 : Société Nouvelle SERIP « Fourniture et mise en place de calorifuge », et ce, moyennant la somme de 1 901,64 € T.T.C.

33°) Le 24 juillet 2012, de confier à Maître CHOFFRUT, le dossier S.A.R.L NULLE PART AILLEURS, aux fins de représenter la Ville d'Eprenay et de défendre ses intérêts dans cette affaire devant la Cour Administrative d'Appel, et ses suites devant toute juridiction compétente.

34°) Le 26 juillet 2012, de conclure une convention avec le studio PHOTO PRO GUERIN pour la réalisation de reportages photographiques pour une durée d'un an à dater du 1^{er} octobre 2012, et ce, moyennant la somme de 1016,60 € T.T.C. mensuels.

35°) Le 26 juillet 2012, de conclure un marché pour la fourniture, la livraison, l'installation et la maintenance de tableaux numériques interactifs (T.N.I) avec la société QUADRIA, et ce, moyennant la somme de 25 187,76 € T.T.C.

36°) Le 30 juillet 2012, dans le cadre du chantier jeunes 2012, de mettre à la disposition d'Eprenay Jumelage, le véhicule 9 places Ford et la remorque de la Maison pour Tous, pour le transport des jeunes à l'aéroport du 30 juillet au 31 juillet et du 21 août au 22 août 2012, et ce, à titre gracieux.

37°) Le 30 juillet 2012, de consentir à Mme CORNET une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type III en duplex au 3^{ème} et 4^{ème} étage, 1, rue du Professeur Langevin, du 17 août 2012 au 16 août 2013, moyennant la somme de 550 € par mois.

38°) Le 30 juillet 2012, de confier à l'association AU DELA D'ICI, l'organisation d'une représentation du spectacle « Contes à croquer », le 17 octobre 2012 à 15 H 30 à la médiathèque, centre-ville, et ce, moyennant la somme de 350 € T.T.C.

39°) Le 7 août 2012, de conclure un marché pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de l'occupation du domaine public avec l'entreprise KADRI SIGNAL, et ce, moyennant la somme de 24 817,00 € T.T.C.

40°) Le 17 août 2012, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels de transports neufs et la reprise des anciens véhicules avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 :RIESTER EPERNAY, acquisition d'un véhicule VL électrique 5 portes 4 places pour le service Direction des Services aux Publics et Politique de la Ville, et ce, moyennant la somme de 15 713,18 € T.T.C, et reprise de l'ancien véhicule, 600 € nets.

-lot n° 2 : GROUPE SAINT CHRISTOPHE, acquisition d'un véhicule fourgon rallongé réhaussé L2H2 pour le service Circulation Signalisation Mobilier Urbain, et ce, moyennant la somme de 23 139,91 € T.T.C, et reprise de l'ancien véhicule, 1600 € nets.

-lot n° 3 : GROUPE SAINT-CHRISTOPHE, acquisition d'un véhicule fourgon rallongé réhaussé L3H2 pour le service Fêtes et cérémonies, et ce, moyennant la somme de 24 536,24 € T.T.C, et reprise de l'ancien véhicule, 1600 € nets.

-lot n° 4 : S.A.S AUTOMOTOR, acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le Restaurant scolaire, et ce, moyennant la somme de 26 373,15 € T.T.C, et reprise de l'ancien véhicule, 1794 € nets.

-lot n° 5 : GROUPE SAINT-CHRISTOPHE, acquisition d'un véhicule benne déposable pour le service Espaces verts, et ce, moyennant la somme de 41 484,76 € T.T.C.

41°) Le 27 août 2012, de conclure un marché pour les travaux de réaménagement du site du Petit-Bernon avec la société GRS VALTECH, et ce, moyennant la somme de 380 417,04 € T.T.C.

42°) Le 28 août 2012, de conclure un contrat de maintenance du matériel de marquage routier avec la société AXIMUM, et ce, moyennant la somme de 6099,60 € T.T.C, pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

43°) Le 29 août 2012, dans le cadre de l'exposition « Champagne ! De la vigne au vin 3 siècles d'histoire » de prêter des documents à la Ville de Reims pour la bibliothèque Carnegie, du 31 août au 14 décembre 2012, et ce, à titre gracieux.

44°) Le 29 août 2012, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance du progiciel PLANITEC (gestion des équipements sportifs et de loisirs), à compter du 1^{er} janvier 2013, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite ne pouvant excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015, et ce, moyennant la somme 483,44 € H.T.

45°) Le 5 septembre 2012, d'exercer le droit de préemption sur la parcelle de terrain, située Chemin du Platet appartenant à Mme GIRARDOT pour la somme de 50 000 €, et ce, dans le cadre de la réalisation du lotissement du PLATET.

46°) Le 6 septembre 2012, dans le cadre de l'exposition « Trompette Party » du 2 au 13 octobre 2012 à la médiathèque centre-ville, d'emprunter à l'Harmonie municipale « Les Chardonnay de Vertus » des instruments de musique appartenant à l'association, et ce, moyennant la somme de 150 €.

47°) Le 12 septembre 2012, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière », de confier à la S.A.R.L « Porté par le vent » l'organisation de deux présentations du spectacle intitulé « Les Luminéoles » le 14 décembre de 18 H 30 à 20 H 30 et de 21 H 00 à 22 H 00, et le 15 décembre de 18 H 30 à 21 H 30 avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 8 497,42 € T.T.C.

48°) Le 12 septembre 2012, dans le cadre de l'exposition « Faux de Verzy » à la médiathèque Daniel-Rondeau du 9 au 27 octobre 2012, d'emprunter des œuvres au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, et ce, à titre gracieux.

49°) Le 13 juin, et 21 août 2012, de mettre gratuitement à la disposition de :

-Mme GUILLOCHAIN directrice de l'école maternelle HORTICULTURE, la cour et toute l'école maternelle HORTICULTURE, le 30 juin 2012 de 10 H 00 à 12 H 00, afin d'organiser une visite de l'école.

-M. BARBIER directeur de l'école élémentaire MARX DORMOY, la cour, les préaux, la salle des maîtres, les toilettes et la salle de classe du bâtiment annexe de l'Ecole Elémentaire MARX DORMOY, le 19 juin 2012, de 16 H 30 à 23 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-l'Association Arabesque d'Epernay, le gymnase de l'école élémentaire Jean-Jaurès, du 12 septembre 2012 au 5 juillet 2013, et ce, tous les lundis, mercredis, et les jeudis, pour une activité gymnastique.

50°) Les 20, 27 juin ainsi que les 11, 18, 19, 30 juillet, 4 septembre 2012 de mettre :

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mlle JACQUOT, du 14 septembre à 17 H 00 au 17 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.
- Mme DOUDOUCHE, du 28 septembre à 17 H 00 au 1^{er} octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.
- Mme CREPEAUX, du 21 septembre à 17 H 00 au 24 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.
- Mme BENTAIBA, du 7 septembre à 17 H 00 au 10 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.
- Melle MARTIN, du 12 octobre à 17 H 00 au 15 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-la salle « ados » de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Club de prévention, les vendredis 21 septembre et 19 octobre 2012 de 17 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- l'Amicale de l'Afrique Noire, du 24 août 17 H 00 au 27 août 2012 à 10 H 00, et ce, moyennant la somme de 260 €.
- M. DUPUIS, du 17 août 2012 à 17 H 00 au 20 août 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.
- l'Amicale de l'Afrique Noire, du 27 juillet 17 H 00 au 30 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Association Sparnacienne d'Aide à la Santé Mentale des Enfants et Adolescents, le 28 septembre 2012, de 8H 00 à 16 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Association Bernon Loisirs, du 7 septembre à 17 H 00 au 10 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Amicale Basket Sparnacienne, du 28 septembre à 17 H 00 au 1^{er} octobre 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Association PROD-EVENEMENT 51, du 31 août à 17 H 00 au 3 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260 €.
- Melle SONGUN, du 21 septembre 2012 à 17 H 00 au 24 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 337,50 €.
- l'A.S.A.E.S, le 21 août de 13 H 30 à 17 H 00 et le 28 août 2012 de 8 H 30 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Association C.L.C.V, le 17 septembre 2012 de 16 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.
- M. LALLEMAND, du 12 octobre à 17 H 00 au 15 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260, 00 €.
- l'Association LENOL FUULBE, du 5 octobre à 17 H 00 au 8 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.
- Mme NDONGUE EBONGUE, du 19 octobre à 17 H 00 au 22 octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 337,50 €.
- M. MERAT, du 28 septembre à 17 H 00 au 1^{er} octobre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 337,50 €.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

- Mme. PAKI, du 24 août à 17 H 00 au 27 août 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.
- Mme PROTIN, du 7 septembre à 17 H 00 au 10 septembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-l'Association « Pop Culture », du 20 juillet à 17 H 00 au 20 août 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 650 €, en remplacement de la décision du 27 juin 2012 au nom de M. TAGHOUTI.

-la salle 200 de la Maison des Associations, à la disposition de :

-l'A.F.P.A.M, un bureau au sein de la salle 200 à compter du 29 juin 2012 jusqu'au 30 juin 2013, et ce, moyennant la somme de 16,50 € par jour d'occupation.

-une salle au 4^{ème} étage de la Maison des Associations à la disposition de :

-l'Association SANTOSHA YOGA, à compter du 15 septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013, et ce, à titre gracieux. Toutefois un droit d'adhésion de 38 € est demandé pour l'année 2012.

-Un bureau de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-l'Association pour l'Audit des Aptitudes et du Comportement, le 21 août 2012 de 9 H 00 à 12 H 00, afin d'organiser des entretiens individuels, et ce, moyennant la somme de 39 €.

-l'Association pour l'Audit des Aptitudes et du Comportement, de 13 H 30 à 17 H 00, le 21 septembre, 5 et 19 octobre, 2, 16, et 30 novembre, 14 et 28 décembre 2012, et ce, moyennant la somme de 39 € par séance.

51°) Les 18, 27 juin 2012, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3844, 3912 à 3915, 3953, 3957 à 3963, 3965 à 3971, 3983 à 3993, 4002 à 4009, 4013, 4019 à 4021 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 18 septembre 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jonathan RODRIGUES secrétaire de séance, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par Mme Abida CHARIF, Melle Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

Etaient absents : M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR.

Délibération n° 12-4066

7- COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION REMPLACEMENT D'ELU

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la demande de Virginie LUTUN de ne plus siéger à la Commission municipale « Affaires sociales et éducation »,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement dans la commission précitée,

Considérant la candidature de Madame Geneviève LAMOTTE,

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE :

- Madame Geneviève LAMOTTE, membre de la commission Education et Affaires Sociales à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services